

LA RECONNAISSANCE FACIALE

➔ NOUVELLE INTRUSION DANS LA VIE PRIVÉE DES SALARIÉS ET DES CITOYENS

Après avoir autorisé la généralisation de l'utilisation des caméras de surveillance jusque dans les plus petits villages, l'Etat veut aujourd'hui monter d'un cran dans la surveillance des populations en mettant en place un système appelé Alicem. Ce système, une première en Europe, devrait permettre d'accéder à des services publics en ligne en enregistrant son visage sur le portail d'accès.

Cette application peut paraître bénigne mais elle pose beaucoup de questions quant à l'utilisation future des données biométriques enregistrées. Surtout quand on voit ce que certains veulent en faire dans d'autres pays, comme en Chine par exemple, où un vaste système de surveillance et de « notation » du comportement des uns et des autres, risque de se mettre en place.

Quand on sait également que le ministère de l'intérieur « rêve » d'une surveillance complète de l'Internet, des publications de tout un chacun sous prétexte de lutte contre le terrorisme, on ne peut qu'être très méfiant si un nouveau fichier recensant des caractéristiques physiques de tous les français est constitué.

Un pas de plus vers la surveillance généralisée à des fins politiques risque d'être franchi.

Et de façon plus immédiate ce système qui devrait permettre à terme d'accéder à TOUS les services publics, va « banaliser » dans la tête des gens l'utilisation de reconnaissance biométrique et va accroître encore les inégalités entre ceux qui sont « aware » avec les nouvelles technologies et ceux qui ne le sont pas.

« Dire que votre droit à la vie privée importe peu, car vous n'avez rien à cacher revient à dire que votre liberté d'expression importe peu, car vous n'avez rien à dire. » Edward Snowden.

D'autres ont fait le choix d'interdire l'utilisation de ces technologies d'identification, comme la ville de San Francisco qui en a ainsi interdit l'usage par la police et les agences gouvernementales, compte tenu des dangers qu'elles font planer sur les libertés individuelles.

Mais le gouvernement français fait délibérément le choix de toujours plus de contrôle ! Et déjà de nombreuses entreprises mettent en place des systèmes du même type pour contrôler les allées et venues de leurs salariés.

Aujourd'hui, nous sommes déjà pistés tout au long de la journée par l'utilisation de notre téléphone portable, nos achats avec notre carte de crédit ou encore nos accès internet et réseaux sociaux.

Ces informations recueillies s'échangent, se vendent à notre insu à des fins commerciales, de marketing, publicitaires ou de police.

Si l'on y rajoute demain la reconnaissance faciale, nos moindre faits et gestes dans l'espace public seront surveillés, voire contrôlés et pourquoi pas punis !

Reste plus qu'à y mettre une machine (qui existe déjà) pour le traitement de l'ensemble des données recueillies et ce qui était de la science-fiction devient réalité.

Des recours auprès du Conseil d'Etat ont déjà été déposés. La CNIL elle-même est très réservée sur ce système.

Mais une fois de plus, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, sans intervention des citoyens, des salariés, rien n'empêchera le gouvernement de poursuivre dans cette dérive sécuritaire et liberticide.

La FNIC CGT se déclare opposée à tout système remettant en cause les libertés de circulation, d'expression et la vie privée. Elle invite tous les syndicats à prendre en main cette question et à interpeller, partout où cela est possible, les représentants de l'Etat pour empêcher une nouvelle étape vers la généralisation d'un système policier.